

TGIRT-EIBJ Oujé-Bougoumou UA 26-63

Procès-verbal de la **QUATORZIÈME RENCONTRE**

Tenue le 31 janvier 2019, à la salle de conférence de l'édifice Oujé-
Bougoumou Entreprises



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

APPROUVÉ LE : 13 JUIN 2019

TGIRT-EIBJ Oujé-Bougoumou

Présences à la rencontre du 31 janvier 2019



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

Délégués et substituts

Groupe d'utilisateurs	Délégué	Présence	Substitut	Présence
Chef de la communauté et/ou maire et/ou	Curtis Bosum			
BGA	Denis Chiasson			
	Dave Lepage			
	Julie Laberge			
PRAU	Derrick Neeposh			
Gestionnaire de réserve faunique	Mireille Gravel			
Pouvoir	Gerry Bosum			
Locataire à des fins agricoles				
Maître de trappe/Titulaire de permis de	Varley Shecapio-Blacksmith			
Environnement et Eau	Adario Masty	x		
Entreprises sylvicoles	Rodney MacDonald	x		
Travailleurs forestiers (usine)	Paul Gravel		Charles Couture	x
Travailleurs forestiers (forêt)	Patrick Perreault			
Groupe de travail conjoint	Arthur Bosum	x		
Développement économique local	William Paddy-Mailloux		Reggie Bosum	x
Produits forestiers non ligneux				
Véhicule hors route	Martin Blanchet			
Villégiateurs	Simon Blanchet	x		
Ressources naturelles	Norman Wapachee			
Industrie minière exploration				
Tourisme/récréation en forêt/culture	Ron Simard (à partir de 11h30)	x		
Chasseurs/pêcheurs/observateurs faunique				
Énergie/biomasse	Freddy Bosum			
Groupes jeunesse	Benjamin Shecapio Blacksmith			
Groupes de femmes	Priscilla Bosum			
Goupes aînés	Sam R. Bosum			

Observateurs, invités

Organisme	Observateur, invité	Présence
GREIBJ	Martin Fillion (animateur)	x
	Johanne Morasse (jusqu'à 13h30)	x
MFFP-Forêt	Serge Bergeron	x
MFFP-Faune	Julien second	
Gouvernement de la Nation Crie	Stéphane Ouellet	
Administration régionale Baie-James		
MFFP-Planificateur	Philippe Leblanc	x
MFFP - invitée	Virginie Cayer (point 7)	x
MFFP - invitée	Sébastien Leduc (point 10 b.)	x

Confirmation de présence ou d'absence

Présence	
Présence par téléphone	
Absence	

TGIRT-EIBJ OUJÉ-BOUGOUMOU

DIXIÈME RENCONTRE

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
1. Ouverture de la rencontre, tour de table	La rencontre débute à 10 h 15. Les participants se présentent à tour de rôle.	
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour.	Sur proposition de M. Charles Couture, dûment appuyé par M. Adario Masty, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications demandées.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 8 novembre 2018	L'animateur passe le procès-verbal en survol et porte une attention particulière aux décisions et aux points de suivi.	Sur proposition de M. Rodney McDonald, dûment appuyé par M. Charles Couture, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal tel que présenté.
4. Correspondance	L'animateur a reçu copie d'une correspondance transmise à M ^{me} Johanne Lacasse par le MERN, dont l'objet est une consultation du GREIBJ sur le renouvellement de droits exclusifs sur certains sentiers de motoneige. Des copies papier de la correspondance sont disponibles. Elle est accompagnée d'une cartographie des sentiers et portions de sentiers concernés. L'association des villégiateurs du lac Opémisca a également reçu cette demande de consultation. Un délégué demande quelques précisions sur l'objet. Il s'agit d'une demande de renouvellement de droits exclusifs pour une durée de 10 ans. Le délégué mentionne qu'il y a probablement des tronçons qui font l'objet d'une nouvelle demande. Des précisions sont demandées concernant les codes de couleurs des sentiers apparaissant sur la carte. Certains tronçons sont de la responsabilité du MERN, soit les tronçons ouverts par les clubs de VHR et d'autres tronçons relèvent du MFFP, soit les anciens chemins multi-usages convertis en sentiers VHR. Des précisions sont demandées concernant un pont, à savoir s'il est utilisé par le club VHR. L'observateur du MFFP mentionne que non, en raison de son piètre état. Une autre question est posée à savoir si les attentes et les droits des maîtres de trappe sont pris en compte par les patrouilleurs dans les	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>sentiers. En réponse, un délégué du groupe des villégiateurs mentionne que le président du club les Lynx du Nord serait en discussion avec les représentants de la communauté d'Oujé-Bougoumou. Les membres discutent en précisant comment les patrouilleurs font leur travail concrètement, notamment à savoir s'ils sont accompagnés d'agents de la Sûreté du Québec. Pas nécessairement. Des agents de la Sûreté du Québec font parfois de la patrouille dans les sentiers, mais ne sont pas toujours au fait des dispositions particulières établies sur le territoire d'EIBJ notamment le droit d'usage des sentiers par les maîtres de trappe sans qu'ils aient besoin d'être membre du club détenant un droit exclusif pour les sentiers en question. L'animateur suggère de garder ces questions relatives à la manière dont les patrouilles sont effectuées, pour la rencontre regroupée prévue le 20 février 2019. Pour cette rencontre, nous attendons des représentants des différents clubs de VHR et des forces de l'ordre, lesquels pourront apporter des précisions en ce sens. Un délégué demande que la prise en compte des droits et des attentes des maîtres de trappe soit rapportée lors de cette rencontre regroupée. Un délégué exprime le souhait que les sentiers à proximité de la communauté d'Oujé-Bougoumou puissent être accessibles à tous les Cris. Un autre délégué mentionne qu'il serait alors plus difficile d'assurer un contrôle à savoir qui détient un droit de circuler ou pas et un autre délégué précise qu'il est possible de demander à un club VHR qu'un tronçon soit accessible à tous. Mais, en l'absence de revenus des droits d'accès, il deviendrait alors moins justifiable d'un point de vue financier pour le club, d'assurer l'entretien du tronçon en question.</p> <p>L'animateur profite des discussions pour donner des précisions sur la rencontre regroupée prévue le 20 février 2019.</p>	
<p>5. Nouvel enjeu : Prévisibilité des activités d'aménagement forestier planifiées (BGA)</p>	<p>Un nouvel enjeu avait été soulevé par un délégué du groupe des BGA lors de la dernière rencontre. Il était censé revenir sur cet enjeu, mais en l'absence du délégué, le point est reporté à une prochaine rencontre.</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
6. Enjeux pouvant évoluer vers une valeur -objectif - cible - indicateur (VOIC)	<p>L'animateur introduit ce point en mentionnant que certains enjeux de la table de GIRT ont atteint un certain degré d'élaboration et qu'ils pourraient être traduits en VOIC. Actuellement, deux des enjeux auraient le potentiel d'évoluer vers une VOIC à court terme, soit la compétitivité de l'industrie forestière et l'harmonisation des différents usages avec la mise en valeur des produits forestiers non ligneux.</p> <p>L'animateur explique la distinction entre un enjeu et une VOIC, mais rappelle qu'il s'agit de deux notions équivalentes. Une VOIC correspond à la formulation d'un enjeu que le MFFP pourra prendre en compte dans les PAFI.</p>	
a) Compétitivité de l'industrie forestière en région	<p>L'animateur tente de préciser la notion de « cibles opérationnelles » avec l'observateur du MFFP, laquelle est discutée lors des tables opérationnelles entre le MFFP et les BGA. L'observateur du MFFP ne peut donner des précisions et aucun BGA n'est présent. Un signal des BGA est attendu des BGA avant d'aller plus loin avec cet enjeu.</p>	
b) Harmonisation des différents usages – Conserver et mettre en valeur les produits forestiers non ligneux (PFNL)	<p>Les membres présents précisent ce que regroupent les PFNL. Il y aurait un projet de développement en élaboration dans la communauté, avec la collaboration de FaunENord. À ce stade-ci, les analyses réalisées par le département de développement économique ont pour objet de cibler les secteurs à plus fort potentiel pour certains PFNL ciblés. L'animateur rappelle le besoin qui consiste à protéger les sites de PFNL sans les faire connaître publiquement. L'animateur rappelle les deux moyens prévus pour l'un et l'autre des besoins. Il demande aux délégués présents s'ils souhaitent aller plus loin dans l'élaboration de cet enjeu et dans la mise en œuvre des moyens prévus ou s'ils souhaitent attendre la participation de FaunENord et le retour de M. Paddy-Mailloux. Les délégués souhaitent attendre.</p>	
7. Aire d'intensification de la production ligneuse (AIPL) (Virginie Cayer)	<p>M^{me} Virginie Cayer donne sa présentation à distance, par conférence téléphonique. Une présentation PowerPoint est affichée à l'écran. Elle indique rapidement le contenu de sa présentation et en mentionne le premier objectif qui est de bien comprendre les gradients d'intensité sylvicoles et la</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>notion d'aire d'intensification de la production ligneuse (AIPL). En deuxième lieu, le MFFP souhaite recueillir les préoccupations et les commentaires des membres de la table de GIRT s'il y a lieu.</p> <p>La classification des stratégies d'intervention sylvicole ou la désignation d'AIPL repose essentiellement sur trois critères que sont la productivité des sites, la dynamique forestière et les contraintes à l'aménagement. L'intensité sylvicole peut s'exprimer selon trois gradients à savoir les gradients intensifs, de base et extensifs. La présentatrice donne une brève explication de chacun des trois gradients et leurs contextes d'application. Au moyen d'illustrations, elle expose les scénarios d'aménagement prévus pour chacun des trois gradients. Pour comprendre le contexte d'application des AIPL dans le cadre de l'aménagement des forêts publiques, il y a lieu de se référer à l'article 36 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier qui prévoit la détermination de critères en vue de désigner des AIPL et à la stratégie de production de bois nationale dans laquelle les AIPL s'inscrivent comme l'une des avenues proposées. M^{me} Cayer explique où les AIPL sont susceptibles de se retrouver, compte tenu de la végétation dominante, des conditions d'accessibilité et des usages actuels du territoire. La proximité des usines et de la main-d'œuvre, l'état du réseau routier et les investissements sylvicoles consentis à ce jour font partie des critères de priorisation des AIPL. À la suite de la désignation d'AIPL, on prévoit notamment y effectuer du reboisement au moyen de plants améliorés et avec une densité de 2 000 plants/ha. On prévoit aussi y effectuer des éclaircies précommerciales. On y prévoit également des suivis plus fréquents pour s'assurer qu'on atteint les objectifs sylvicoles. M^{me} Cayer exprime dans quelles proportions on retrouve les différents gradients. Le gradient extensif apparaît le plus prédominant, avec une proportion allant de 35 % à 50 % de la superficie sous aménagement selon l'unité d'aménagement. Le gradient intensif occupe une proportion allant de 9 % à 30 %. L'unité d'aménagement 26-66 est celle</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>où le gradient intensif occupe la plus forte proportion du territoire aménagé. Les unités d'aménagement 026-64, 026-62 et 026-66 sont celles où l'on retrouve le plus d'A IPL. Il s'agit encore à ce stade d'une désignation potentielle et la désignation d'un gradient intensif pour une superficie ne signifie pas que cette dernière sera traitée comme une AIPL. La validation sur le terrain reste à faire.</p> <p>M^{me} Cayer donne une description de l'emplacement des AIPL proposées dans l'UA 026-63. L'animateur affiche une carte des AIPL proposées à l'écran. M^{me} Cayer invite les membres de la table de GIRT à consulter les cartes et à faire part au MFFP de leurs commentaires et préoccupations, surtout si des AIPL ont été désignées à des endroits où des projets sont prévus ou en cours de réalisation, surtout en cas d'incompatibilité. Le MFFP accorde un mois aux membres pour consulter les cartes et émettre leurs commentaires et préoccupations s'il y a lieu. Un délégué des précisions sur les essences utilisées lors des travaux de régénération. Les stratégies prévoient notamment utiliser les mêmes essences lors du reboisement, que celles récoltées sur un même site. De façon générale, il s'agit de reboiser les bonnes essences sur les bons sites. Un changement dans les essences a néanmoins été observé par les trappeurs depuis que la forêt est aménagée. Des questions sont également soulevées concernant la stratégie de régénération selon les trois différents gradients et la remise en production de façon plus large, notamment les anciens chemins. Une distinction est apportée quant à la régénération qui s'établit de façon naturelle et celle issue des activités de reboisement. Souvent, lorsqu'une régénération naturelle s'établit, on observe une augmentation relative dans les essences pionnières, dont le peuplier et le bouleau blanc.</p> <p>La rencontre est ajournée à 12 h.</p> <p>La rencontre reprend à 13 h 15 avec le point 9.</p>	
8. Suivi des modifications PAFI-T 2018-2023 (Serge Bergeron)	Ce point est abordé après le point 9.	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>L'observateur du MFFP fait le point sur les résultats sur la consultation du PAFI-T. Il y a eu une préconsultation des tables de GIRT qui a pris fin le 30 novembre 2018, puis un délai supplémentaire leur a été accordé jusqu'à la fin décembre. Un seul commentaire a été reçu de la table de GIRT de Waskaganish. Également, des commentaires ont été reçus de la part des Cris, pour les terres de catégorie II. Les consultations publiques pourront être déclenchées vers la fin de l'été 2019 comme prévu.</p>	
<p>9. Consultation publique sur les PAFI-O (Serge Bergeron)</p>	<p>Les consultations publiques sur les PAFI-O se déroulent du 28 janvier au 22 février 2019. Une rencontre d'information a eu lieu le 30 janvier à 19 h, à l'hôtel de ville de Chibougamau. Les personnes intéressées peuvent consulter une carte interactive en ligne et formuler des commentaires directement sur cette carte. L'animateur affiche la carte interactive et établit l'accent sur les zones d'intérêt selon les demandes des membres. L'animateur montre comment formuler un commentaire géoréférencé.</p>	
<p>10. Divers</p>		
<p>a) TGIRT regroupée concernant les sentiers VHR – 20 février 2019</p>	<p>Ce point a été traité au point 4 (correspondance).</p>	
<p>b) Suivi du comité technique de la table de GIRT pour les terres de catégorie II, sur l'accès au territoire (Sébastien Leduc)</p>	<p>M. Sébastien donne une présentation pour ce point en remplacement de M^{me} Sonia Légaré. Une présentation PowerPoint est affichée à l'écran. La présentation découle des travaux de la table de GIRT en terres de catégorie II. M. Leduc établit une distinction entre les terres de catégorie II et celles de catégorie III et mentionne certaines des attentes exprimées par les Cris concernant les terres de catégorie II.</p> <p>Dans le cadre du mandat concernant la gestion du réseau routier sur les terres de catégorie II, il y a un enjeu d'accès au territoire, comme aux tables de GIRT sur les terres de catégorie III. M. Leduc précise le contexte dans lequel il est soulevé et développé à la table de GIRT couvrant les terres de catégorie II. Cet enjeu se décline en deux objectifs</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>qui sont de limiter l'expansion du réseau routier et réduire la redondance des accès. M. Leduc mentionne ce qui a été réalisé dans le cadre du mandat du comité technique. Relativement au premier objectif, il y a une préoccupation de réduire la pression sur l'environnement et sur la faune. Il y a toutefois une difficulté à limiter l'expansion du réseau routier compte tenu des implications liées au régime de la coupe en mosaïque et de la présence de nombreux utilisateurs du territoire. Néanmoins, les membres du comité technique ont entrepris de vérifier les attentes et les besoins des maîtres de trappe en regard du maintien ou de la fermeture de certains chemins.</p> <p>À ce jour, 4 aires de trappes ont été sélectionnées dans le cadre d'un projet pilote visant à sonder les attentes et les besoins des maîtres de trappe. Ces aires de trappe se trouvent en terres de catégorie II et ont été sélectionnées de manière à représenter les différentes communautés cibles et les éléments de contexte soulevés plus haut, dans leur diversité. En vue de préparer les rencontres avec les maîtres de trappe, les membres du comité ont établi une carte des chemins et demandé aux planificateurs les implications opérationnelles liées à leur fermeture, si cela était requis.</p> <p>M. Leduc fait état des travaux réalisés à ce jour. Au terme de l'exercice, les membres du comité technique ont réalisé que l'échantillon retenu est très restreint. Également, il est apparu difficile pour les aménagistes de sélectionner des cibles de fermeture à court terme, notamment en raison des blocs orphelins. Et lors des consultations des maîtres de trappe, ces derniers n'ont exprimé aucune demande de fermeture de chemins forestiers. Contre toutes attentes, ils ont plutôt demandé que certains accès soient remis en état. À la suite de ces dernières observations, les membres du comité avancent l'hypothèse que les résultats pourraient être d'un tout autre ordre si le sondage couvrait un plus grand nombre de maîtres de trappe et en terres de catégorie III. Les membres du comité ont émis certaines recommandations qui concernent les terres de catégorie II, mais souhaitent que ces</p>	

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>dernières trouvent écho sur les terres de catégorie III. Il expose donc la démarche qui pourrait être entreprise sur les terres de catégorie III et sollicite l'avis des délégués, étant donné que cela excède le territoire de la table de GIRT des terres de catégorie II. Au terme de la démarche, des orientations pourraient être entreprises en vue de fermer certains chemins selon différentes approches allant de la fermeture partielle et temporaire à la fermeture complète et permanente avec remise en production. M. Leduc tient à rassurer les membres que dans tous les cas, avant de procéder à une fermeture de chemin, la table de GIRT concernée sera consultée adéquatement, dans le respect des règles et des procédures prévues.</p> <p>L'objectif no 2 consiste à réduire la redondance du réseau routier. Cette redondance peut s'exprimer notamment par des boucles dont la nécessité peut être discutable. On analyse également d'autres avenues, dont l'utilisation d'anciens corridors plutôt que la construction de nouveaux chemins. Il y aurait lieu également d'éviter les entrées multiples. En parallèle de la démarche entreprise auprès des maîtres de trappe, M. Leduc mentionne que les PAFI-T devraient éventuellement comporter des lignes directrices en vue de limiter le réseau routier et réduire la redondance des chemins.</p> <p>L'objectif de cette présentation était de recueillir les commentaires des membres des tables de GIRT sur la démarche et obtenir leur aval sur la poursuite avec les maîtres de trappe sur les terres de catégorie III.</p>	
<p>c) Comité Gestion des voies d'accès (Serge Bergeron)</p>	<p>Ce point est ajouté à l'ordre du jour séance tenante. M. Serge Bergeron amorce sa présentation en énonçant l'objectif d'un éventuel plan de gestion des voies d'accès. Le MFFP travaille actuellement sur un plan de gestion du caribou forestier, ce qui implique de fermer des chemins, car les chemins causent du dérangement pour le caribou forestier. Les chemins peuvent également impacter certaines valeurs telles que la qualité de l'eau. L'accès au territoire est néanmoins un enjeu pour plusieurs utilisateurs. L'objectif dans le cadre d'un plan de gestion des chemins est de prioriser les fermetures de chemins. Donc on identifie des enjeux tel que le caribou, puis</p>	<p>L'animateur vérifiera avec M^{me} Sonia Légaré pour prévoir une rencontre regroupée. Les sujets à l'ordre du jour seraient le caribou forestier et la stratégie de rétablissement incluant la mise en œuvre d'un plan de gestion des chemins.</p>

POINTS	RÉSULTATS OU SYNTHÈSES DES DISCUSSIONS	DÉCISIONS
	<p>des valeurs auprès des utilisateurs du territoire. On tient compte des droits consentis et enfin, des contraintes à la fermeture de chemins. C'est donc ce qu'on propose aux tables de GIRT, c'est un exercice qui devrait s'étendre sur quelques mois voir quelques années. Il revient donc aux tables de GIRT de donner son avis sur cet exercice. Des délégués trouvent que c'est bien intéressant.</p> <p>L'animateur demande à M. Bergeron ce qui est attendu concrètement de la part de la table de GIRT. M. Bergeron propose d'en parler avec M^{me} Sonia Légaré. Elle pourrait être invitée à une prochaine rencontre pour faire un premier dégrossissage. L'animateur suggère de tenir une rencontre regroupée et d'inviter M^{me} Sonia Légaré. Les délégués acquiescent. Un délégué demande quelle est la stratégie idéale relative aux chemins, concernant le maintien du caribou forestier. M. Bergeron explique que le régime de l'aménagement écosystémique est la meilleure approche à ce jour. On intervient une fois sur un grand territoire et l'on y retourne plus avant une centaine d'années. Un délégué mentionne que cette information et une meilleure compréhension de cette approche pourraient être très utiles aux maîtres de trappe. À la suite de quelques interrogations des délégués, M. Bergeron mentionne qu'on connaît de mieux en mieux les déplacements du caribou forestier. Les délégués souhaiteraient avoir une présentation de l'état des dernières connaissances sur le caribou forestier. L'animateur vérifiera avec M^{me} Légaré pour prévoir une rencontre regroupée. Les sujets à l'ordre du jour seraient le caribou forestier et la stratégie de rétablissement incluant la mise en œuvre d'un plan de gestion des chemins.</p>	
11. Levée de la rencontre	La rencontre se termine à 14 h 30. La prochaine rencontre aura lieu le jeudi 13 juin. Un délégué propose de prévoir le dîner au camp forestier. D'ailleurs, il propose également d'y tenir la rencontre. L'animateur vérifiera avec M. Rodney McDonald pour organiser le tout, environ 2 semaines à l'avance.	Sur proposition de M. Ron Simard, dûment appuyée par M. Rodney McDonald, il est unanimement convenu de lever la rencontre.

ACRONYMES

AIPL	Aire d'intensification de la production ligneuse
BGA	Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement
GIRT	Gestion intégrée des ressources et du territoire
GREIBJ	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PAFI-O	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFI-T	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
PFNL	Produit forestier non ligneux
UA	Unité d'aménagement
VHR	Véhicule hors route
VOIC	Valeur, Objectif, Indicateur, Cible